Envoyé en préfecture le 07/03/2026
Reçu en préfecture le 07/03/2026
Publié le
ID : 022-212200323-20260219-2026_009-DE

Caulnes Commune	CONSEIL MUNICIPAL DU : JEUDI 19 FÉVRIER 2026	DÉLIBERATION

Date de la convocation : le 14 février 2026
Date d'affichage de l'ordre du jour : le 14 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf février à 20h00, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la Présidence de Madame Marina LE MOAL, Maire.

Etaient présents	Marina LE MOAL, Maire Patricia BOUGAULT, Hubert CHOLET et Marie-Paule GUILLEMOT, Adjoints au Maire Hubert GUERIN, Conseiller municipal délégué David MAILLARD, Catherine REHEL, Dominique BRIAND, Marie GUILLOU, Marie-Hélène GRAFFIN, Marc PRIOL, Marilyne CHOUX, Tiphaine MEHEUST, Adrien BOUDET et Stéphanie YVERGNIAUX, Conseillers Municipaux
Etaient absents	Marylène BERHAULT, Jean-Yves NOGUES et Frédéric GASREL
Pouvoirs	Marylène BERHAULT donne pouvoir à Patricia BOUGAULT, Jean-Yves NOGUES donne pouvoir à Hubert GUERIN et Frédéric GASREL donne pouvoir à Dominique BRIAND
	Secrétaire de séance : Adrien BOUDET

FINANCES	N° DE L'ACTE : 2026-009
Objet : Demande de subvention DETR-DSIL 2026	

Madame la Maire rappelle le projet de rénovation de l'école qui est la troisième et dernière phase du programme de rénovation-extension de l'école et de construction du restaurant scolaire.

Ce projet poursuit plusieurs objectifs :

- **Rénovation énergétique du bâtiment** : changement des menuiseries extérieures, reprise de l'isolation des murs, de la dalle et de la toiture avec l'installation de laine de bois et d'un bardage, reprise des réseaux de distribution de l'eau chaude sanitaire et du chauffage pour mieux les isoler, remplacement de l'éclairage intérieur vétuste…
- Remplacement de la chaufferie gaz, vétuste, par une chaufferie bois granulés positionnée dans un des anciens logements de fonction (chaufferie + silo à granulé) au nord-est du site. Cette chaufferie dessert le restaurant scolaire, l'extension de l'école et le bâtiment existant de l'école qui est rénové.
- Production d'énergie décarbonée : **installation d'une centrale photovoltaïque** d'une surface de 576 m², d'une puissance de 118 kWc. Elle permettra la production de 114 000 kWh/an environ.
- Mise en place d'une ventilation des bâtiments, pour garantir une **bonne qualité de l'air intérieur**
- Apporter **plus de lumière naturelle** tout en améliorant le **confort d'été**, grâce à l'installation de brise soleil orientables. **L'ancien bâtiment était équipé d'une pompe à chaleur** pour climatiser les salles de classe lorsque la température extérieure était élevée.
- Aménagement de la cour pour la **désimperméabiliser** et permettre l'infiltration des eaux de pluie ainsi que la création d'**ilots de fraicheur**
- Disposer d'une école adaptée aux besoins d'évolution pédagogique (ateliers, numérique...).

Envoyé en préfecture le 07/03/2026
Reçu en préfecture le 07/03/2026
Publié le
ID : 022-212200323-20260219-2026_009-DE

Dans le bâtiment existant, seront aménagés :

- Cinq salles de classes (75 m²) chacune)
- Une salle des maîtres (46 m²)
- Des sanitaires pour les élèves et le personnel
- Un bureau de direction (16 m²), avec une salle d'archives (9 m²)
- Un ascenseur pour rendre l'école **accessible aux personnes à mobilité réduite**
- Un local premiers secours (10 m²)
- Des espaces de rangement (36 m²)

Pour ce projet, la commune sollicite des subventions, notamment la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) de l'Etat.

Plan de financement

Phase 3 : rénovation école			
Construction	1 202 000 €	*DSIL 2026 (sollicité)*	*200 000 €*
Démolition	110 000 €	*DETR 2026 (sollicité)*	*70 000 €*
VRD-Espaces extérieurs	297 000 €	DETR 2025 (accordé)	130 000 €
Maitrise d'œuvre	152 000 €	SDE 22 (accordé)	33 000 €
Etudes préalables	21 000 €	Fonds vert (accordé)	245 000 €
		Dinan Agglomération (accordé)	125 000 €
		Fonds propres	979 000 €
Total	**1 782 000 €**	**Total**	**1 782 000 €**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal :

- **VALIDE le plan de financement du projet de rénovation de l'école, inscrit dans le programme de rénovation-extension de l'école et de construction du restaurant scolaire,**
- **SOLLICITE les subventions pour ce projet, notamment la DETR et la DSIL,**
- **AUTORISE Madame la Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette affaire.**

Fait à Caulnes le 7 mars 2026
Pour extrait conforme au registre
La Maire,
Marina LE MOAL

MAIRIE de CAULNES 22350